



Réouverture des écoles : les maires confrontés au casse-tête du dispositif 2S2C

L'association des Maires de France (AMF) dénonce les conditions de la mise en place du dispositif 2S2C qui sera présenté par le ministre Jean-Michel Blanquer ce matin. Un nouveau sigle vient enrichir le jargon de l'Éducation nationale : le dispositif 2S2C (pour "sport-santé-culture-civisme"). Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, et Roxana Maracineanu, ministre des Sports, se rendront, ce jeudi 4 juin à 10 heures, dans un espace d'accueil pour les jeunes et dans une école primaire de Vincennes (Val-de-Marne), pour en présenter les grandes lignes. Le but de ce nouveau dispositif : proposer aux élèves des activités "complémentaires de leurs apprentissages" lorsqu'ils ne sont pas en classe. Charge, en grande partie, aux collectivités locales de le financer et de veiller à sa mise en place. "Mission impossible !" s'insurge Agnès Le Brun, vice-présidente de l'Association des Maires de France (AMF) et rapporteure de la commission éducation.

Les communes sont invitées à se saisir de ce nouveau dispositif 2S2C. De quels moyens disposez-vous ?

D'abord, je tiens à souligner que cette initiative a été lancée conjointement par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère des Sports sans concertation préalable avec les collectivités concernées. Cette solution, annoncée comme temporaire, vise à accompagner la réouverture progressive des écoles en proposant aux élèves des activités autour des thématiques du sport, de la santé, de la culture et du civisme. Ouvrir de nouveaux horizons, c'est bien... Encore aurait-il fallu planter le décor au préalable ! Nous sommes invités à nous saisir de ce dispositif sans plan précis, mais surtout sans véritables moyens supplémentaires. Si ce n'est une compensation financière de 110 euros par vacation de 6 heures en ce qui concerne le recours aux employés ou animateurs municipaux. Un budget totalement insuffisant qui ne règle pas non plus le problème du manque de locaux ou de matériel.

Toutes les communes ne disposent pas non plus des mêmes moyens. Ne craignez-vous pas une rupture d'égalité territoriale ?

Dans bon nombre de mairies, les ressources humaines vont fortement manquer. Il est évident que le tissu associatif, qui sera mis à contribution, n'est pas non plus équivalent dans une grande métropole, dans une ville moyenne ou dans un petit village rural. Comme d'habitude, les maires sont projetés en première ligne. Tous les jours, nous avons des réclamations de parents d'élèves qui ne comprennent pas pourquoi les écoles ne peuvent accueillir leurs enfants alors que le gouvernement a promis la réouverture massive des établissements (intervention d'Edouard Philippe le 28 mai dernier, NDLR). Mais, depuis cette annonce, le protocole sanitaire n'a pas été allégé et le nombre d'enseignants de retour en classe n'a pas augmenté. Il aurait été préférable d'agir, en priorité, sur ces deux leviers.

Le calendrier politique risque de ne pas faciliter non plus la mise en place de ce dispositif 2S2C....

En effet, nous sommes, en ce moment, dans une temporalité très complexe. Avec, d'un côté, les nouveaux maires qui sont en train de s'installer et qui prennent tout juste connaissance des dossiers. Et, de l'autre, les premiers magistrats qui se trouvent dans un entre-deux électoral et qui, par conséquent, ont du mal à s'engager sur de nouveaux projets. Le fait que l'Éducation nationale nous prenne ainsi de court est d'autant plus lourd à supporter. La place d'un enfant est, avant tout, à l'école, dans une salle de classe. Il revient donc au ministère de l'Éducation nationale d'assurer majoritairement l'accueil des élèves, sans se décharger comme il le fait sur le temps périscolaire. Et, par là même, sur les communes.